

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Une affaire signée

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE 6 000 M2 DE BUREAUX ET LABORATOIRES A LYON

Missions de AIM : Economie de projet

AIM intervient pour Bouygues Immobilier pour participer à la Maîtrise d'Oeuvre du projet NEXANS à Lyon



Nouveau classement UPEC

Ci-joint le classement UPEC des locaux modifié en Juin 2018.

Ce classement donne l'exigence minimale de classement en fonction du type de local.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :	Nombres d'affaires actives en cours : 31	
13 personnes + 1 CDD	Dont avants projets : 13	Dont DCE : 6 avec affaires en consultation 2
	Dont chantiers : 11	Dont AMO : 1

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : contact@aimingenierie.com — site : www.aim-ingenierie.com

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I – Pièces principales (pièces sèches) et circulations		
L 1	Entrée sans accès direct sur l'extérieur	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 2	Entrée avec accès direct sur l'extérieur	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀ Nota 1
L 3	Toute pièce avec accès sur l'extérieur (y compris véranda) à l'exception d'une pièce ouvrant sur un balcon ou une loggia	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀ Nota 1 Nota 2
L 4	Toute pièce sans accès sur l'extérieur dont séjour, pièce ouvrant sur balcon et loggia	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀ Nota 2 Nota 3
L 5	Pièce à usage professionnel	Cf. tableau 2
L 6	Chambre sans accès sur l'extérieur	U ₂ P ₂ E ₁ C ₀
L 7	Dégagement, circulation intérieure au logement	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
L 8	Escalier	U _{2S} P ₂ E ₁ C ₀
II – Pièces humides		
L 9	Cuisine, buanderie, coin cuisine attenant à un séjour	U _{2S} P ₃ E ₂ C ₂
L 10	Salle d'eau ou de bains, douche, WC	U _{2S} P ₂ E ₂ C ₁
III – Parties communes		
L 11	Hall d'entrée de moins de 25 logements avec SAS d'accès depuis l'extérieur	U _{3S} P ₃ E ₁ C ₀
L 12	Hall d'entrée de moins de 25 logements avec accès direct depuis l'extérieur, sans sas	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₁ Nota 4
L 13	SAS d'accès depuis l'extérieur de L15	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₁
L 14	Hall d'entrée desservant au moins 25 logements y compris zone d'accès direct depuis l'extérieur	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 15	Coursive fermée entre immeubles	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 16	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) de moins de 25 logements	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
L 17	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) pour au moins 25 logements	U _{3S} P ₃ E ₁ C ₀
IV – Locaux de service et annexes		
L 18	Local de réception vide ordures, poubelles. Local pour vélos, 2 roues, poussettes	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂
V – Zones extérieures		
Ces zones nécessitent un revêtement adapté à l'usage en extérieur et une pose adaptée		
L 19	Balcon, terrasse à usage privatif	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
L 20	Terrasse privative à rez-de-jardin	U _{3S} P ₃ E ₃ C ₂
L 21	Zone d'entrée ouverte sur l'extérieur	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
L 22	Coursive ouverte, terrasse, escalier à usage collectif	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
Nota 1 : Le local peut être classé U2s si un dispositif permanent de protection contre les apports abrasifs est prévu. Nota 2 : S'il y a utilisation d'une chaise à roulettes dans le local, sans protections particulières du revêtement, alors le local est au moins classé P3. Nota 3 : Pour le séjour, le classement UPEC par défaut est celui d'un séjour indépendant de la cuisine ; dans le cas d'un séjour dans lequel donne une cuisine ouverte, typiquement lorsqu'il n'y a pas de séparation physique (cloison ou demi-cloison) entre les deux, le classement à considérer est celui de la cuisine (cf. L9). Nota 4 : Un revêtement classé E1 peut être admis sous réserve que soit prévu, au passage de l'ouvrant accédant dans le local, un dispositif permanent de protection contre les apports d'humidité et les apports abrasifs et salissants de dimensions suffisantes, en longueur et en largeur, pour assurer la canalisation du trafic ; la longueur (profondeur) devra être d'au moins 1,5 m et la largeur au moins égale à la largeur de l'ouvrant.		

Tableau 1 Bâtiments d'habitation (maisons individuelles et appartements)

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I – Locaux d’activités		
B 1	Bureau paysager, bureau collectif	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀ <i>Nota 1</i>
B 2	Bureau individuel	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 3	Salle de conférences, salle de réunion	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 4	Bibliothèque (salle de lecture)	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 5	Médiathèque	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀ <i>Nota 2</i>
B 6	Salle publique de réunion (exemple : salle du conseil) sans accès direct depuis l’extérieur	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₁ <i>Nota 2</i>
B 7	Foyer de jeunes – Salle polyvalente (exemple : salle des fêtes d’une mairie), hors locaux homologués d’activités sportives	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁
B 8	Locaux homologués d’activités sportives	Cf. tableau 10
B 9	Musée, salle d’exposition ; hors hall de réception du public (cf. B12, B13 ou B14)	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀
B 10	Lieu de culte ; hors SAS d’entrée, hors zone d’accès direct de l’extérieur et hors allée principale	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
II – Hall de réception du public et zones de distribution		
B 11	SAS d’entrée, zone d’accès de l’extérieur et allée principale de B10	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁
B 12	Hall de réception du public avec trafic important y compris paliers d’ascenseur au rez-de-chaussée et zone d’accès direct de l’extérieur, avec ou sans SAS d’entrée	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
B 13	Hall de réception du public avec trafic modéré et paliers d’ascenseur au rez-de-chaussée, sans SAS d’entrée	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁ <i>Nota 2</i> <i>Nota 3</i>
B 14	Hall de réception du public avec trafic modéré et paliers d’ascenseur au rez-de-chaussée, avec SAS d’entrée	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₁ <i>Nota 2</i>
B 15	SAS d’entrée de B14	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁
B 16	Couloirs, dégagements, circulations, escaliers y compris paliers (sauf dans une zone de locaux techniques)	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀
III – Locaux annexes et petits locaux techniques, y compris zones de distribution		
B 17	Archives, locaux de classement sans trafic d’engins lourds tels que transpalettes	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 18	Archives, locaux de classement avec trafic de transpalettes	U ₄ P ₄ E ₂ C ₁
B 19	Sanitaires	U ₃ P ₂ E ₂ C ₁
B 20	Reprographie sans trafic d’engins lourds tels que transpalettes	U ₃ P ₃ E ₂ C ₃
B 21	Locaux d’informatique	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
IV – Cuisine et restaurant		
B 22	Cf. tableau 11	
<i>Nota 1</i> : La détermination du classement UPEC des plateaux de bureaux destinés à être livrés revêtus avant cloisonnement doit faire l’objet d’une étude particulière en raison des spécificités liées notamment aux charges rapportées par les cloisons, à la durée d’occupation (qui peut être significativement plus longue que dans les autres cas) et à l’emploi de certains équipements lors de l’aménagement et de l’exploitation ; pour cette raison, aucun classement par défaut n’est proposé ici dans ce cas. <i>Nota 2</i> : Selon l’expérience acquise, un revêtement plastique U3 convient. <i>Nota 3</i> : Un revêtement classé E1 peut être admis sous réserve que soit prévu, au passage de l’ouvrant accédant dans le local, un dispositif permanent de protection contre les apports d’humidité et les apports abrasifs et salissants de dimensions suffisantes, en longueur et en largeur, pour assurer la canalisation du trafic ; la longueur (profondeur) devra être d’au moins 1,5 m et la largeur au moins égale à la largeur de l’ouvrant.		

Tableau 2 Bâtiments civils et administratifs, publics et privés

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I – Aéroports		
I.1 – Niveau « Départs »		
I.1.1 – Parties publiques avant enregistrement des bagages		
T 1	Hall d'accès direct depuis l'extérieur	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1
T 2	Zone d'enregistrement des bagages	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1
T 3	Hall desservant deux zones, sans accès direct depuis l'extérieur	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1
I.1.2 – Zone PIF (poste inspection filtrage)		
T 4	Toutes zones	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
I.1.3 – Parties publiques après enregistrement des bagages		
T 5	Halls, circulations	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1 Nota 2
I.2 – Zone internationale / zone Schengen		
T 6	Zone de transit	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1 Nota 2
T 7	Zone de police aux frontières (PAF)	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 2
T 8	Salle d'embarquement / zone Schengen, hors circulations	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₂
T 9	Circulations de la zone d'embarquement	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1 Nota 2
T 10	Salle d'attente : zone d'assise et de détente	U _{3S} P ₃ E ₄ C ₀ Nota 3
T 11	Salle d'attente : circulations	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1 Nota 2
T 12	Salon international / salon Schengen	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
T 13	Pré-passerelles	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₂
I.3 – Niveau « Arrivées »		
T 14	Circulations avant réception des bagages,	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1 Nota 2
T 15	Salle de livraison des bagages	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1
T 16	Circulations après réception des bagages	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 1
T 17	Zone d'inspection filtrage unique (IFU), circulations pour correspondance	U ₄ P ₄ E ₂ C ₂ Nota 2
T 18	Pré-passerelles	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₂
Nota 1 : Lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P ₄ .. Nota 2 : Ce local devient U ₄ P ₃ s'il n'y a pas recours à l'autolaveuse ou au transpalette. Nota 3 : Un revêtement U ₃ pourra convenir sous réserve d'un entretien adapté (par exemple textile, parquet...).		

Tableau 3 Gares et aéroports

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
II – Gares		
II.1 – Parties publiques closes		
II.1.1 – Halls		
T 19	Hall d'accès direct depuis l'extérieur	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
T 20	Halls, salles d'échange et circulations desservant deux zones, sans accès direct depuis l'extérieur	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
II.1.2 – Zone de contrôles d'accès		
T 21	Toutes zones	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
II.1.3 – Zones de vente de billets		
T 22	Guichets sur plancher surélevé (zone réservée agents)	$U_3 P_3 E_1 C_0$
T 23	Zone d'achat (billetterie automatique, guichets)	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i> <i>Nota 2</i>
T 24	Agence commerciale (vente grandes lignes et international...)	$U_{3S} P_3 E_2 C_2$ <i>Nota 4</i>
II.1.4 – Salles d'attente en zone d'échange		
T 25	Salle d'attente d'accès direct depuis l'extérieur	$U_4 P_3 E_2 C_2$
T 26	Salle d'attente sans accès direct depuis l'extérieur	$U_4 P_3 E_2 C_1$
T 27	Salon de type « lounge » sans accès sur l'extérieur	$U_{3S} P_3 E_1 C_0$ <i>Nota 3</i>
II.2 – Parties publiques non closes abritées		
T 28	Passages souterrains	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
T 29	Passerelles	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
T 30	Salle d'attente sur quai	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
T 31	Zone de contrôles d'accès	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
<i>Nota 1</i> : Lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux $P_{4..}$. <i>Nota 2</i> : Ce local devient $U_4 P_3$ s'il n'y a pas recours à l'autolaveuse ou au transpalette. <i>Nota 3</i> : Un revêtement U_3 pourra convenir sous réserve d'un entretien adapté. <i>Nota 4</i> : Selon l'expérience acquise, un revêtement PVC U_3 convient.		

Tableau 3 (suite) Gares et aéroports

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
III – Autres locaux et zones de service		
III.1 – Locaux sanitaires		
T 32	Sanitaires publics	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
III.2 – Petits locaux techniques		
T 33	Local de ménage avec siphon	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
T 34	Local autolaveuse autotractée	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 1
T 35	Local poubelles	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 1 Nota 5
T 36	Local technique avec plancher surélevé (local système)	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
III.3 – Escaliers		
T 37	Tout escalier	U, P identiques à ceux du local desservi où ils sont les plus élevés, avec E ₂ C ₂ au plus
III.4 – Bureaux		Cf. tableau 2
III.5 – Locaux commerciaux		Cf. tableau 4
III.6 – Cuisines et restaurants		Cf. tableau 11
Nota 1 : Lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P ₄₊ .		
Nota 5 : Ce local devient E ₂ s'il n'est pas équipé d'un siphon de sol.		

Tableau 3 (suite) Gares et aéroports

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I – Locaux d'activité et de circulation		
Petits commerces, y compris les zones de circulation		
M 1	Petit commerce en rez-de-chaussée avec accès direct depuis l'extérieur, sauf M4 à M8	$U_{35} P_3 E_2 C_1$ <i>Nota 3</i>
M 2	Petit commerce en rez-de-chaussée sans accès direct depuis l'extérieur, sauf M4 à M8	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
M 3	Petit commerce en étage ou situation analogue sans accès depuis l'extérieur (exemple : accès par une galerie marchande abritée des intempéries), sauf M4 à M8	$U_3 P_3 E_1 C_0$
M 4	Salon de coiffure	$U_{35} P_3 E_2 C_3$
M 5	Commerces d'alimentation spécialisés (zones publiques), y compris boulangerie, pharmacie et épicerie	$U_4 P_3 E_2 C_2$
M 6	Café, « bar-tabac »	$U_4 P_3 E_2 C_2$
M 7	Tabac, journaux	$U_4 P_3 E_2 C_1$
M 8	Commerces d'alimentation générale (zones publiques) y compris superette	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 1</i>
Grands magasins (magasins à rayons multiples) sauf : – magasin dit « de grande surface » (cf. M15 à M23) – restauration, cafeteria (cf. tableau 11) – rayons d'alimentation générale (cf. M8)		
M 9	Zones d'accès et de circulation à rez-de-chaussée ou rez-de-terrasse	$U_4 P_4 E_2 C_1$
M 10	Rayons au rez-de-chaussée, hors circulations et approvisionnement, dans les limites du tableau « b »	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
M 11	Escaliers et paliers – Circulation en étage	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
M 12	Escaliers de service	$U_{35} P_2 E_2 C_2$
M 13	Rayons en étage ou situation analogue (accès par une galerie marchande à l'abri des intempéries), hors circulations et approvisionnement, dans les limites de charges du tableau « b »	$U_3 P_3 E_1 C_0$
M 14	Zone de stockage, réserves	$U_4 P_{45} E_3 C_2$ <i>Nota 2</i>
Magasin dit de « grande surface »		
M 15	Hypermarché, supermarché	$U_4 P_{45} E_2 C_2$ <i>Nota 4</i>
M 16	Zone de stockage, réserves	Sol industriel
Grandes surfaces spécialisées Textile, beauté, santé, culture, sport, loisirs, domestique et électrodomestique :		
M 17	– avec accès direct depuis l'extérieur hors circulations et approvisionnement, dans les limites de charges du tableau « b », sans SAS	$U_{35} P_3 E_2 C_1$
M 18	– avec accès direct depuis l'extérieur hors circulations et approvisionnement, dans les limites de charges du tableau « b » avec SAS	$U_{35} P_3 E_1 C_1$
M 19	– sans accès direct depuis l'extérieur (accès par une galerie marchande à l'abri des intempéries), hors circulations et approvisionnement, dans les limites de charges du tableau « b »	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
M 20	Electroménager	$U_4 P_4 E_2 C_1$ <i>Nota 5</i>
M 21	Animalerie	$U_4 P_4 E_3 C_2$
M 22	Jardinerie	$U_4 P_{45} E_3 C_2$ <i>Nota 5</i>
M 23	Zone de stockage, réserves	$U_4 P_4 E_3 C_2$ <i>Nota 5</i>
Mail ou galerie marchande d'un centre commercial		
M 24	Mail ou galerie marchande d'un centre commercial	$U_4 P_4 E_2 C_2$ <i>Nota 5</i>
<i>Nota 1 :</i> Le local devient $U_4 P_3$ s'il n'y a recours ni à l'autolaveuse, ni au transpalette. <i>Nota 2 :</i> Lorsque les charges d'exploitation prévues sont supérieures aux limites fixées pour le classement $U_4 P_{45}$ (cf. tableau « b »), le local doit être considéré comme un local industriel. <i>Nota 3 :</i> Un revêtement classé E_1 peut être admis sous réserve que soit prévu, au passage de l'ouvrant accédant dans le local, un dispositif permanent de protection contre les apports d'humidité et les apports abrasifs et salissants de dimensions suffisantes, en longueur et en largeur, pour assurer la canalisation du trafic ; la longueur (profondeur) devra être d'au moins 1,5 m et la largeur au moins égale à la largeur de l'ouvrant. <i>Nota 4 :</i> Les zones avec siphon de sol sont classées E_3. <i>Nota 5 :</i> Lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P_{45}.		

Tableau 4 Bâtiments commerciaux

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
II – Cuisine et restaurants		
M 25	Cf. tableau 11	
III – Hall d'exposition de véhicules		
M 26	Automobiles hors comptoirs de distribution de pièces détachées, dans les limites de charges des tableaux « a » et « b » pour le P_3 , y compris pour les engins d'entretien	$U_{35} P_3 E_2 C_2$
M 27	Automobiles hors comptoirs de distribution de pièces détachées, pour des charges supérieures à celles définies précédemment, dans les limites de charge du P_4 ; P_{45} au-delà.	$U_4 P_4 E_2 C_2$
M 28	Motocyclettes	$U_4 P_4 E_2 C_2$
M 29	Comptoirs de distribution de pièces détachées	$U_4 P_3 E_2 C_1$
IV – Locaux techniques		
M 30	Sanitaires du personnel	$U_3 P_2 E_2 C_1$
M 31	Sanitaires publics	$U_4 P_3 E_3 C_2$

Tableau 4 (suite) Bâtiments commerciaux

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I – Hôtels, résidences hôtelières, restaurants, etc.		
V 1	Entrée, zone d'accès direct depuis l'extérieur, SAS	$U_4 P_3 E_2 C_1$
V 2	Hall de réception du public	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
V 3	Escaliers, y compris paliers et paliers d'ascenseur	$U_3 P_3 E_1 C_0$
V 4	Circulations	$U_3 P_3 E_1 C_0$
V 5	Salon, salle d'attente, de TV	$U_3 P_3 E_1 C_0$
V 6	Salle de réunions, grand salon pour réception, conférences ou congrès	$U_{35} P_2 E_1 C_1$ Nota 1
V 7	Bar et salle de restaurant	$U_{35} P_3 E_1 C_1$ Nota 1
V 8	Zone de distribution libre-service de la salle de restaurant, zone de sortie de cuisine	$U_{35} P_3 E_2 C_1$
V 9	Chambre, suite	$U_{25} P_2 E_1 C_0$ Nota 2
V 10	Sanitaires des chambres, salle de bains	$U_{25} P_2 E_2 C_1$
V 11	Sanitaires accessibles au public, sans siphon	$U_3 P_2 E_2 C_1$ Nota 3
V 12	Cuisine, restaurant	Cf. tableau 11
Zones extérieures		
V 13	Terrasse ou balcon attenant à la chambre	$U_3 P_3 E_3 C_2$
V 14	Terrasse à usage collectif à rez-de-jardin, escaliers	$U_4 P_3 E_3 C_2$
II – Centres de vacances		
Parties communes		
V 15	Hall d'accueil, y compris zone de réception du public	$U_4 P_3 E_2 C_1$
V 16	Salle commune	$U_4 P_3 E_2 C_1$
V 17	Escaliers, y compris paliers	$U_{35} P_3 E_2 C_1$
V 18	Circulations	$U_{35} P_3 E_2 C_1$
V 19	Sanitaires collectifs et zones « de lessive » intégrées	$U_4 P_3 E_3 C_2$
V 20	Blanchisserie	$U_4 P_{45} E_3 C_2$
V 21	Lingerie	$U_4 P_3 E_2 C_1$
Immeubles		
V 22	Locaux à usage privatif	Cf. tableau 1
III – Villages – Résidences multipropriétés		
V 23	Locaux à usage privatif	Cf. tableau 1
IV – Loisirs – Spectacles (théâtre, cinéma)		
Spectacles (théâtre, cinéma)		
V 24	Zone d'accès sur extérieur, hall (théâtre, cinéma), y compris la zone des guichets	$U_4 P_3 E_2 C_1$
V 25	Accès aux salles, y compris escaliers	$U_3 P_3 E_1 C_0$
V 26	Salles	$U_3 P_2 E_1 C_0$
V 27	Foyer	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
V 28	Loges	$U_{25} P_2 E_1 C_0$
V 29	Grande salle de spectacle, type « Zénith » y compris la zone d'accès et guichets	$U_4 P_3 E_2 C_1$
Discothèque		
V 30	Salle, hors-piste de danse (la piste de danse peut faire l'objet, de la part du maître d'ouvrage, d'exigences spécifiques par exemple de résistance à la rayure ; cf. Première Partie, § III)	$U_{35} P_3 E_1 C_1$
Locaux annexes		
V 31	Sanitaires accessibles au public, sans siphon	$U_3 P_2 E_2 C_1$ Nota 3
Nota 1 : Selon l'expérience acquise, un revêtement plastique U_3 convient. Nota 2 : Selon l'expérience acquise, un revêtement textile U_{25} est nécessaire. Nota 3 : La présence d'un siphon classe le local en E_3 .		

Tableau 5 Hôtellerie - Vacances : locaux de l'industrie hôtelière et des activités analogues

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I – Services généraux – Locaux communs		
S 1	Hall d'entrée, aire d'accueil et de détente	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 2	Escaliers et paliers	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 3	Circulations à rez-de-chaussée	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 4	Circulations en étage	$U_{35} P_3 E_1 C_0$ <i>Nota 1</i>
S 5	Local ouvert : rassemblement, abri et détente (préau)	$U_4 P_4 E_3 C_2$
S 6	Bureaux, salle de réunion (salle des professeurs)	Cf. tableau 2
S 7	Infirmerie y compris salle de déshabillage	$U_3 P_3 E_2 C_2$
II – Petite enfance – Crèches		
S 8	Salle d'activités	$U_3 P_3 E_2 C_1$
S 9	Dortoir, salle de repos	$U_3 P_3 E_1 C_0$
S 10	Sanitaires – apprentissage propreté	$U_3 P_2 E_2 C_2$
III – Écoles maternelles		
S 11	Salle de classe, salle de repos et d'exercice ouvrant sur l'extérieur	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 12	Salle de classe n'ouvrant pas sur l'extérieur	$U_3 P_3 E_2 C_1$
S 13	Salle de repos et d'évolution ouvrant sur l'extérieur	$U_{35} P_3 E_1 C_0$ <i>Nota 1</i>
S 14	Salle de repos et d'évolution n'ouvrant pas sur l'extérieur	$U_3 P_3 E_1 C_0$
S 15	Sanitaires collectifs	$U_3 P_2 E_2 C_2$
S 16	Vestiaires, atelier (= laboratoire =)	$U_3 P_2 E_2 C_2$
IV – Écoles primaires, collèges et lycées, enseignement supérieur		
S 17	Salle d'enseignement ouvrant sur l'extérieur	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 18	Salle commune polyvalente, salle de jeux, ouvrant sur l'extérieur	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 19	Salle d'enseignement n'ouvrant pas sur l'extérieur	$U_{35} P_3 E_1 C_0$ <i>Nota 1</i>
S 20	Salle commune polyvalente, salle de jeux, n'ouvrant pas sur l'extérieur	$U_{35} P_3 E_2 C_1$ <i>Nota 1</i>
S 21	Salle d'enseignement dirigé, salle d'étude	$U_{35} P_3 E_1 C_0$ <i>Nota 1</i>
S 22	Salle de documentation, bibliothèque	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
S 23	Salle de musique	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
S 24	Salle d'informatique	$U_{35} P_3 E_1 C_0$
S 25	Salle de travaux pratiques d'enseignement général (hors chimie, biologie)	$U_{35} P_3 E_2 C_1$
S 26	Salle de travaux pratiques : chimie, biologie ; salle de préparation et laboratoire de chimie	$U_{35} P_3 E_3 C_3$
S 27	Laboratoire de mécanique et activités analogues	$U_4 P_{45} E_3 C_2$
S 28	Salles d'enseignement spécialisé	Cf. locaux de l'activité enseignée (lignes S 23 à S 27)
S 29	Amphithéâtre n'ouvrant pas sur l'extérieur	$U_{35} P_3 E_1 C_0$ <i>Nota 1</i>
S 30	Amphithéâtre ouvrant sur l'extérieur	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 31	Sanitaires n'ouvrant pas sur l'extérieur, sans siphon	$U_3 P_2 E_2 C_2$
S 32	Sanitaires n'ouvrant pas sur l'extérieur, avec siphon	$U_3 P_2 E_3 C_2$
S 33	Sanitaires ouvrant sur l'extérieur	$U_4 P_3 E_3 C_2$
<i>Nota 1 : Selon l'expérience acquise, un revêtement plastique U_3 convient.</i>		

Tableau 6 Établissements d'enseignement

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
V – Hébergement, y compris les résidences d'étudiants		
S 34	Circulations à rez-de-chaussée	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 35	Circulations en étage	$U_{35} P_3 E_2 C_1$
S 36	Escaliers et paliers	$U_4 P_3 E_2 C_1$
S 37	Chambre d'internat – Chambre d'étudiant	$U_3 P_3 E_1 C_0$
S 38	Salle de bains privative	$U_{25} P_2 E_2 C_1$
S 39	Sanitaires collectifs, douches comprises	$U_3 P_3 E_3 C_2$
S 40	Vestiaires, sanitaires collectifs, douches exclues	$U_3 P_3 E_2 C_2$
S 41	Cuisine et restaurant	Cf. tableau 11

Tableau 6 (suite) Établissements d'enseignement

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
A. Services d'hospitalisation		
I – Parties communes		
H 1	Hall d'accueil	$U_4 P_3 E_2 C_2$
H 2	Circulations (hors urgences)	$U_4 P_3 E_2 C_2$
H 3	Escaliers et paliers	$U_4 P_3 E_2 C_1$
II – Hébergement et services d'étage		
Chambres		
H 4	Chambre de type courant ou de soins intensifs	$U_3 P_3 E_2 C_2$
Locaux d'hygiène corporelle		
H 5	Salle d'eau attenante à la chambre	$U_3 P_3 E_3 C_2$
H 6	Salle d'eau de soins	$U_3 P_3 E_3 C_2$
Locaux communs de service		
H 7	Salle de séjour des malades	$U_3 P_3 E_2 C_1$
H 8	Salle de détente du personnel	$U_3 P_3 E_2 C_1$
H 9	Locaux de service dits « secs » (réserve de linge et de matériel propres)	$U_3 P_3 E_2 C_1$
H 10	Locaux de service dits « humides » (dépôt de linge et de matériel sales), sans siphon	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 11	Office d'étage	$U_4 P_3 E_2 C_2$
H 12	Local de ménage, sans siphon	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 13	Bureaux personnel soignant	$U_3 P_3 E_2 C_1$
H 14	Vestiaires du personnel, sanitaires	$U_3 P_3 E_3 C_2$
H 15	Local de déchets	$U_4 P_4 E_3 C_2$
Locaux de soins		
H 16	Poste de soins dédié au personnel soignant	$U_4 P_3 E_2 C_3$
H 17	Nursery	$U_3 P_3 E_2 C_2$
III – Activités de soins		
Urgences		
H 18	Accueil, salle d'attente, circulations, plateau d'urgences	$U_4 P_4 E_3 C_3$ <i>Nota 1</i>
H 19	Salle d'examen et de soins indépendante	$U_4 P_3 E_2 C_3$
Bloc opératoire ou obstétrical		
H 20	Zone de transfert, poste de surveillance	$U_4 P_3 E_2 C_2$
H 21	Salle d'opération	$U_4 P_3 E_3 C_3$
H 22	Zone de lavage des mains	$U_4 P_3 E_3 C_3$
H 23	Zone de lavage des instruments	$U_4 P_3 E_3 C_3$
H 24	Salle de réveil	$U_4 P_3 E_2 C_2$
H 25	Salle de séjour néo-natale	$U_3 P_3 E_2 C_2$
Salle de réanimation		
H 26	Poste de surveillance	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 27	Box de réanimation	$U_3 P_3 E_2 C_2$
Hémodialyse		
H 28	Salle d'hémodialyse	$U_3 P_3 E_3 C_3$
<i>Nota 1 : Lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P₄.</i>		

Tableau 7 Bâtiments hospitaliers et assimilés

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
IV – Plateau médico-technique		
Radiothérapie – médecine nucléaire		
H 29	Salle de traitement par radiothérapie ou radio-isotopes (salle d'injection)	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 30	Laboratoire de préparation	$U_4 P_4 E_3 C_3$
Stérilisation		
H 31	Zone de lavage, décontamination	$U_4 P_3 E_3 C_3$
H 32	Préparation du matériel décontaminé	$U_4 P_3 E_2 C_2$
H 33	Locaux de stérilisation	$U_4 P_3 E_3 C_3$
H 34	Stockage matériel stérilisé	$U_4 P_3 E_2 C_2$
Laboratoires		
H 35	Laboratoire standard, sans siphon	$U_4 P_3 E_2 C_3$
H 36	Laboratoire type salle propre	$U_4 P_3 E_3 C_3$
H 37	Local de centrifugation	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 38	Local enceintes froid	$U_4 P_3 E_2 C_2$
Pharmacie		
H 39	Pharmacie centrale, réserves, stockage, sans siphon	$U_4 P_{4S} E_2 C_2$
H 40	Unités de préparation	$U_4 P_3 E_3 C_3$
Réadaptation fonctionnelle		
H 41	Salles d'ergothérapie	$U_3 P_3 E_2 C_1$
H 42	Salles de kinésithérapie A défaut, cf. sol sportif	$U_3 P_3 E_2 C_1$
H 43	Salle d'hydrothérapie (baignoires, douches à jets)	$U_3 P_3 E_3 C_2$
Service mortuaire		
H 44	Salle d'autopsie	$U_3 P_3 E_3 C_3$
H 45	Salle de préparation et salle de conservation des corps	$U_3 P_3 E_3 C_2$
H 46	Présentation des corps	$U_3 P_3 E_2 C_1$
B. Administration – Services généraux et logistiques		
H 47	Locaux administratifs	Cf. tableau 2
H 48	Blanchisserie	$U_4 P_{4S} E_3 C_2$
H 49	Lingerie, réserve centrale de linge propre	$U_4 P_4 E_2 C_1$
H 50	Local de stockage centralisé de linge sale	$U_4 P_4 E_3 C_2$
H 51	Magasin central (hors pharmacie)	$U_4 P_{4S} E_2 C_1$
H 52	Local poubelles	$U_4 P_{4S} E_3 C_2$
H 53	Cuisine et restaurant	Cf. tableau 11
C. Consultations hôpital de jour, imagerie		
Consultations		
H 54	Salle d'attente et circulations	$U_4 P_3 E_2 C_2$
H 55	Salle d'examen et de consultation	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 56	Salle de transfusion hématologie	$U_3 P_3 E_2 C_2$
Imagerie médicale		
H 57	Salle d'examen non interventionnel, salle de consultation, salle de repos	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 58	Salle de lecture et d'interprétation	$U_3 P_3 E_2 C_2$
H 59	IRM, scanner	$U_3 P_3 E_2 C_2$

Tableau 7 (suite) Bâtiments hospitaliers et assimilés

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
	On qualifie de médecine privée, ou de médecine libérale, par opposition à la médecine publique, celle où les soins sont apportés par un établissement autre qu'hospitalier ou assimilé. Le présent tableau ne traite que des locaux de médecine « de ville » ; il ne vise pas les cliniques privées (cf. tableau 7).	
P 1	Hall d'accueil, circulations	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁
P 2	Salle d'attente	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀
P 3	Salle d'examen et de consultation	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
P 4	Salle de prélèvements	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
P 5	Salle de radiologie	U ₃ P ₃ E ₂ C ₁
P 6	Salle de kinésithérapie A défaut, cf. sol sportif	U ₃ P ₃ E ₂ C ₁
P 7	Dentiste	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
P 8	Sanitaires	U ₃ P ₂ E ₂ C ₁

Tableau 8 Maisons médicales - Cabinets spécialisés - Médecine privée

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
Parties communes		
R 1	Hall d'accueil	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
R 2	Circulations	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
R 3	Escaliers et paliers	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
Hébergement et services d'étage		
Chambres		
R 4	Chambre	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
Locaux d'hygiène corporelle		
R 5	Salle d'eau attenante à la chambre	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
R 6	Sanitaires collectifs, salle de bains, WC, douches	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
Locaux communs		
R 7	Salle à manger des résidents, salle d'animations	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
R 8	Salle à manger visiteurs	U ₃ P ₃ E ₁ C ₁
R 9	Salle à manger du personnel	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
R 10	Salle de repos du personnel	U ₃ P ₃ E ₁ C ₁
R 11	Vestiaires du personnel, sanitaires	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
R 12	Salon de coiffure	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₃
Locaux de consultations et de soins		
R 13	Infirmierie	U _{3S} P ₃ E ₃ C ₃
R 14	Salle de consultation	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
R 15	Salle de kinésithérapie, ergothérapie et de rééducation fonctionnelle	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
R 16	Salles de balnéothérapie	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
Locaux de service d'étage		
R 17	Locaux dits « secs » (réserve de linge et de matériel médical propres)	U ₃ P ₃ E ₂ C ₁
R 18	Locaux dits « humides » (dépôt de linge et de matériel médical sales), avec siphon	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
R 19	Local de ménage	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
R 20	Office, tisanerie	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₂
R 21	Locaux de soins	U _{3S} P ₃ E ₃ C ₃
R 22	Locaux administratifs	Cf. tableau 2
Locaux techniques		
R 23	Réserve de produits d'hygiène, réserve de produits médicaux, réserve de matériel hôtelier	U ₄ P ₃ E ₃ C ₃
R 24	Lingerie, réserve de linge plat propre	U ₃ P ₃ E ₂ C ₁
R 25	Buanderie et dépôt de linge plat sale	U ₄ P ₃ E ₃ C ₃
R 26	Cuisine centrale et locaux annexes	Cf. tableau 11
R 27	Locaux poubelles (déchets propres, contaminés et déchets de cuisine)	U ₄ P _{4S} E ₃ C ₂
R 28	Atelier de maintenance	Sol industriel

Tableau 9 Maisons d'accueil pour personnes âgées et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Ce tableau traite des locaux des bâtiments d'activités sportives à l'exclusion des zones spécifiquement dédiées à la pratique sportive.		
Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
SP1	Bureaux zones sèches	Cf. tableau 2
I – Gymnases		
SP2	Hall d'entrée	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
SP3	Circulations en rez-de-chaussée	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
SP4	Circulations en étage	U _{3S} P ₃ E ₂ C ₁
SP5	Escaliers	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
SP6	Gradins	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
SP7	Vestiaires	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
SP8	Douches	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP9	Sanitaires collectifs	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP10	Cuisine, restaurant	Cf. tableau 11
SP11	Local poubelle	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂
SP12	Zone de stockage de matériel	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁ Nota 1
SP13	Local de ménage	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
SP14	Local poubelle	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 1 Nota 2
II – Piscines		
SP15	Local zones humides (bureau du maître-nageur)	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP16	Circulations pieds nus	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP17	Circulations pieds chaussés	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
SP18	Plages de piscines intérieures	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂ Nota 1
SP19	Plages de piscines extérieures	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂ Nota 1
SP20	Gradins	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
SP21	Vestiaires	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
SP22	Douches	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP23	Sanitaires collectifs	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP24	Cuisine, restaurant	Cf. tableau 11
SP25	Zone de stockage de matériel	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁ Nota 1
SP26	Local de ménage avec siphon	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP27	Local autolaveuse autotractée	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 1
SP28	Local poubelle	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 1 Nota 2
Nota 1 : Si utilisation spécifique de matériel lourd, le classement du local devient P _{4S} . Nota 2 : Lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P _{4S} .		

Tableau 10 Bâtiments d'activités sportives

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
III – Stades		
SP29	Circulations	U ₄ P ₃ E ₃ C ₁
SP30	Gradins	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
SP31	Loges fermées	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
SP32	Vestiaires	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂
SP33	Douches	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP34	Sanitaires collectifs	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
SP35	Cuisine, restaurant	Cf. tableau 11
SP36	Zone de stockage de matériel	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁ Nota 1
SP37	Local de ménage	U ₃ P ₃ E ₂ C ₂
SP38	Local autolaveuse autotractée	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 1
SP39	Local poubelle	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 1 Nota 2
Nota 1 : Si utilisation spécifique de matériel lourd, le classement du local devient P _{4s} . Nota 2 : Lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P _{4s} .		

Tableau 10 (suite) Bâtiments d'activités sportives

Définitions :

Pour ce tableau, les définitions suivantes s'appliquent.

Cuisines :

- Cuisine centrale : établissement, hors production industrielle de plats, dont une partie au moins de l'activité consiste en la fabrication de préparations culinaires destinées à être livrées à au moins un restaurant satellite d'un établissement d'enseignement, d'un bâtiment hospitalier et assimilé, d'une maison d'accueil pour personnes âgées ou d'un établissement pour personnes âgées dépendantes tels que visés par les tableaux précédents.
- Cuisine collective : cuisine d'un bâtiment civil et administratif public ou privé, d'une gare et aéroport, d'un bâtiment commercial, d'un établissement hôtelier et de vacances, d'un établissement d'enseignement, d'un bâtiment hospitalier et assimilé, d'une maison d'accueil pour personnes âgées ou d'un établissement pour personnes âgées dépendantes tels que visés par les tableaux précédents, et dédiée exclusivement à la préparation et à la fourniture de repas servis quotidiennement dans les locaux appartenant à l'entreprise ou à la collectivité pour les personnes y travaillant et/ou y vivant. Sont expressément exclues les cuisines centrales et les cuisines commerciales.
- Cuisine commerciale : établissement dédié à la préparation et à la fourniture de repas servis individuellement à la table ou au comptoir pour être consommés sur place ou à emporter.

Nota : De façon générale, les établissements de production industrielle de plats ne relèvent pas du classement UPEC des locaux.

Restaurants :

- Restaurant collectif : établissement de restauration collective où sont servis des repas fabriqués sur place par la cuisine collective qui lui est dédiée.
- Restaurant satellite : établissement de restauration collective où sont servis des repas délivrés par une cuisine centrale.
- Restaurant traditionnel : établissement de restauration commerciale avec service individualisé à la table.
- Restauration rapide : établissement de restauration commerciale avec fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, présentés dans des conditionnements jetables.
- Cafétéria et self-service : établissement de restauration commerciale avec fourniture au comptoir de repas à consommer sur place.

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I – Cuisines		
A1	Cuisine collective, cuisine centrale, cuisine commerciale	$U_4 P_{45} E_3 C_2$
A2	Office sans cuisson (mise en température, sandwicherie, ...) sans siphon	$U_4 P_4 E_2 C_2$
A3	Office sans cuisson (mise en température, sandwicherie, ...) avec siphon	$U_4 P_4 E_3 C_2$
A4	Office petit déjeuner	$U_{35} P_3 E_2 C_2$
II – Restauration collective		
A5	Salle de restauration collective, restaurant satellite, cantine, restaurant universitaire ou d'entreprise,	$U_4 P_3 E_2 C_2$
A6	Salle de restauration avec trafic modéré ⁽¹⁾ , salon de réception	$U_{35} P_3 E_1 C_1$
A7	Salle de restauration de cafeteria et self-service, hors comptoir de distribution.	$U_{35} P_3 E_2 C_2$
A8	Comptoir de distribution attenant à la salle de restauration A5 à A7	$U_4 P_3 E_2 C_2$
III – Restauration commerciale		
A9	Salle de restauration de restaurant traditionnel avec trafic modéré ⁽¹⁾ sans accès direct de l'extérieur	$U_{35} P_3 E_1 C_1$
A10	Salle de restauration de restaurant traditionnel avec trafic modéré ⁽¹⁾ avec accès direct de l'extérieur	$U_{35} P_3 E_2 C_1$ <i>Nota 1</i>
A11	Salle de restauration de restaurant traditionnel avec trafic important ⁽¹⁾	$U_4 P_3 E_2 C_2$
A12	Salle de restauration rapide	$U_4 P_3 E_2 C_1$

Nota 1 : Un revêtement classé E, peut être admis sous réserve que soit prévu, au passage de l'ouvrant accédant dans le local, un dispositif permanent de protection contre les apports d'humidité et les apports abrasifs et salissants de dimensions suffisantes, en longueur et en largeur, pour assurer la canalisation du trafic ; la longueur (profondeur) devra être d'au moins 1,5 m et la largeur au moins égale à la largeur de l'ouvrant.

1. L'intensité de trafic est à apprécier et à définir par le maître d'ouvrage et l'exploitant.

Tableau 11 Cuisines, restaurants